

Le suicide

# Charte Ethique

## Juin 2009

[www.preventionsuicide.be](http://www.preventionsuicide.be)

Une initiative du Centre de Prévention du Suicide

***Le Centre de Prévention du Suicide est une ASBL conçue comme un lieu spécialement qualifié pour aborder le problème du suicide d'un point de vue tant clinique que scientifique.***

***Les différentes actions de prévention menées depuis 1970 reposent sur une série de principes éthiques qui sous-tendent notre façon d'appréhender le phénomène suicidaire et d'élaborer des programmes de prévention.***

**1. *Le suicide est un comportement***

Le suicide ne peut se résumer au seul passage à l'acte. Il est le plus souvent l'aboutissement d'un processus long et complexe au cours duquel l'individu a essayé, par tous les moyens, de trouver une issue à sa souffrance.

**2. *Le suicide est déterminé à la fois par des facteurs de détresse individuelle et des composantes sociales***

Les comportements suicidaires sont déterminés par plusieurs facteurs en constante évolution. Il s'agit d'une étiologie multi-causale où les éléments biologiques, psychologiques, sociaux et culturels se présentent dans un système dynamique d'influences réciproques.

**3. *La prévention du suicide est l'affaire de tous***

Chacun peut, de sa place, être acteur de prévention : au quotidien, dans ses relations avec son entourage, avec les moyens dont il dispose, tout en respectant ses propres limites.

**4. *La prévention du suicide nécessite une approche individuelle et sociale***

Une prévention du suicide est possible à la fois en aidant l'individu suicidaire et en proposant une réflexion sur les conditions de vie dans l'environnement.

**5. *Cette prévention s'inscrit entre interventionnisme et laisser-faire***

Le passage à l'acte suicidaire pose la question du libre arbitre. Si le suicide n'est en aucun cas une fatalité, il ne s'agit pas non plus de croire que l'on peut imposer la vie. C'est dans cet espace, parfois extrêmement ténu et fragile, que doit s'inscrire toute prévention du suicide.

***Partant de ces postulats, il importe dans tout travail de prévention de :***

**6. *Reconnaître la souffrance***

Le passage à l'acte suicidaire est avant tout une manifestation extrême de la souffrance existentielle, une souffrance insupportable à laquelle l'individu veut mettre un terme à tout prix, y compris celui de sa vie.

**7. *Accorder la primauté à la relation***

La prévention du suicide consiste d'abord à offrir à toute personne en crise ou en questionnement des possibilités de communication et d'expression. Le but est d'instaurer une relation dans laquelle la souffrance peut s'exprimer et être entendue.

**8. *Privilégier une attitude de non-jugement***

Pour qu'une personne puisse donner un sens à son geste suicidaire, il importe de ne pas le juger. Même si la personne ne sait pas pourquoi elle est passée à l'acte, aucun acte humain n'est insensé. Cette attitude de non-jugement implique de renoncer à vouloir tout comprendre et aussi tout résoudre.

**9. *S'engager dans la relation***

Face à une personne en souffrance, il s'agit, en tant qu'intervenant, de s'engager dans la relation, d'occuper pleinement son espace et sa parole, en ne trichant ni sur ses limites, ni sur les limites du cadre dans lequel on agit.

**10. *Croire dans les potentialités de la personne***

Il s'agit de rejoindre la personne en souffrance là où elle est, en l'aidant à porter d'autres regards sur sa situation, tout en misant sur ses forces et son potentiel, sans décider à sa place ni chercher à résoudre ses problèmes sans sa participation.

**11. *Travailler avec la personne et son entourage***

Toute personne étant membre d'un réseau familial et social, l'intervention prendra en compte cette dimension et proposera de travailler aussi, le cas échéant, avec son entourage.

**12. *Accueillir la personne dans sa globalité et sa singularité***

Chaque personne est appréhendée dans son intégralité et sa singularité, au-delà de ses difficultés. Ainsi, la personne n'est pas réduite à sa seule symptomatologie suicidaire.

***Par ailleurs, pour mener à bien ce travail de prévention, il importe au niveau institutionnel d'être particulièrement attentif à :***

**13. Travailler en réseau**

Les activités et les services de sensibilisation, de prévention, d'intervention ou de postvention doivent miser sur la concertation et le partenariat comme moyens privilégiés pour stimuler la prise en charge collective de la problématique, et pour assurer les réponses les plus pertinentes aux besoins des individus et des groupes.

**14. Assurer la formation continuée**

Les intervenants en prévention du suicide doivent chercher à améliorer leurs connaissances, à évaluer l'influence de leurs valeurs, croyances ou émotions sur leur travail et en tenir compte. L'ensemble de l'organisation doit mettre tout en œuvre pour accroître leur expertise et améliorer leurs pratiques.

**15. Favoriser l'accessibilité des services**

Afin de permettre que chacun puisse bénéficier des actions de prévention, la participation financière, lorsqu'elle est requise, doit se baser sur le principe que le coût de l'activité ne peut s'avérer une entrave pour la personne ou le groupe.

**16. Être apolitique et indépendant**

Afin de garder la neutralité nécessaire au respect de la singularité et des opinions de chacun, l'institution doit travailler indépendamment de toute appartenance politique, confessionnelle ou philosophique.